

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 186-2023

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement 186-2023 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas $\frac{1-113-000}{5}$ 1-087-881 $\*1 pour des travaux de reconstruction de la fondation d'un tronçon municipal de la rue des Massonnais a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 20 novembre 2023

Adoption du règlement : 18 décembre 2023 Approbation du MAMH : 23 octobre 2024 *1

*1 Pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 087 881 \$ incluant, sous réserve de l'article 7, des coûts directs de 800 001 \$, des imprévus et des contingences de 80 000 \$, des honoraires professionnels de 80 000 \$, des frais de financement de 80 000 \$ et des taxes nettes de 47 880 \$.

QUE le règlement # 186-2023 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page Ma Ville, onglets Règlements municipaux et Projets de règlements et procédures spécifiques.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 23 octobre 2024.

Judith Saint-Louis Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 octobre 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 23 octobre 2024.

	Ce :
Judith Saint-Louis, greffière	